

CANTON DE TUFFÉ
COMMUNE DU LUART

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN, le dix-huit février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes compte tenu du protocole sanitaire, sous la présidence de Mr Alain CRUCHET, Maire

Etaient présents : M. Alain CRUCHET, Maire, Mme Amélie DANGEUL, M. Mickaël BOUGOIN, Mme Gwenaëlle JULIOT, Mr Laurent DANGEUL, Adjoint, MM. Didier AUBIER, Jean-Luc LEPROUX, Mme Isabelle GERNOT, M. Arnaud GUIBERT, Mmes Sandra DUNAS, Lydie GOSNET, Céline MELLIER, MM. Anthony BOBOUL., Claude GRIGNON, Mme Marie Thérèse LEROUX,

Absent : Néant

A été nommée secrétaire Monsieur Anthony BOBOUL.

ORDRE DU JOUR :

- Avis sur la demande d'enregistrement relatif à l'extension d'un élevage porcin par l'EARL CIRON, au lieu-dit « La Foucherie »
Par courrier en date du 26 janvier 2021, la commune a reçu pour affichage en mairie un arrêté préfectoral portant sur la consultation du public sur la demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2102-1 de la nomenclature des installations classées présentées par l'EARL CIRON pour l'extension d'un élevage porcin se situant au lieu-dit « La Foucherie » au Luart avec mise à jour du plan d'épandage.
Le projet présente une extension des capacités de l'exploitation grâce à la construction d'un bâtiment pour accueillir 3887 animaux équivalents contre 1393 actuellement. Ce dossier comprend des conventions et plans d'épandage pour la gestion des lisiers.
La consultation du public se déroule du 15/02/2021 au 15/03/2021.
L'avis du conseil municipal de la commune de LE LUART est requis et doit être transmis au préfet au plus tard le 30/03/2021.
L'enjeu de ce dossier pour la commune du LUART est lié à la mise à jour du plan d'épandage pour la gestion des lisiers.
Une partie des effluents (56 %) sera répandue sur les terres en propre sur 160 ha.
Une autre partie (27 %) sera épandue sur des terres mises à disposition ayant fait l'objet d'une convention d'épandage :
- entre l'EARL CIRON, M. Alexandre CHAMPION et la SCEA de la Paysannerie qui mettent à disposition 131 Ha : la Surface Agricole Utile (SAU) totale du plan d'épandage est de 291 ha et la SPE (Surface du Plan d'Épandage) est de 267 ha, répartis sur 7 communes du département de la Sarthe : Beillé, Boëssé-le-Sec, Duneau, Le Luart, Saint-Maixent, Sceaux-sur-Huisne, Tuffé Val de la Chéronne et Vouvray sur Huisne.
Le reste de la production d'effluents (17 %) sera orienté vers une unité de traitement par méthanisation exploité par le GAEC Boumeuf, sur la Commune de Tuffé Val de la Chéronne
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de l'environnement ;
VU l'arrêté sur la consultation du public sur la demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2102-1 de la nomenclature des installations classées présentées par l'EARL CIRON pour l'extension d'un élevage porcin se situant au lieu-dit « La Foucherie » au Luart avec mise à jour du plan d'épandage
VU le dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement établi par l'EARL CIRON pour l'extension d'un élevage porcin soit 3887 animaux équivalents après projet et construction d'un bâtiment verraterie-gestante-maternité, l'extension d'un bâtiment post-sevrage, la construction d'un bâtiment engraissement, la création d'une fosse à lisier et la reconversion de la fosse à lisier de 102 m3 en réserve incendie au lieu-dit « La Foucherie » au Luart,
CONSIDERANT que la commune est appelée à émettre un avis,
Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et deux abstentions, EMET un avis favorable sur le dossier en l'état en recommandant la prise en compte des conditions climatiques lors de l'épandage, de procéder au nettoyage de la route et préconise le passage des tonnes à lisier par la Commune de Sceaux-sur-Huisne.
- Fonds de concours communautaire
a) Reprofilage Voie communale n° 7
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise, réuni en assemblée plénière le 14 décembre dernier, a décidé de valider un fonds de concours 2020 au titre de la voirie communale en allouant une aide de :
- 1580 € au titre de la voirie communale pour financer le reprofilage de la Voie Communale n° 7 s'élevant à 11.435 € HT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite les fonds de concours communautaire à hauteur de 1080 € pour le financement du reprofilage de la voie Communale n° 7 s'élevant à 11.435 € HT.
- b) Nouvelle tondeuse
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise, réuni en assemblée plénière le 14 décembre dernier, a décidé de valider un fonds de concours 2020 au titre des opérations diverses en allouant une aide de :
- 8607 € au titre de la voirie communale pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse s'élevant à 28690 € HT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite les fonds de concours communautaire à hauteur de 8607 € pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse s'élevant à 28690 € HT.

c) Report de versement de fonds de concours pour la réhabilitation du réseau eaux usées rues Roland du Luart et des Bains

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise, réuni en assemblée plénière le 14 décembre 2020, du versement à titre exceptionnel sur l'année 2021 du fonds de concours 2016 d'un montant de 12500 € alloué à la commune du Luart au titre des « opérations diverses » afin de financer les travaux de restructuration du réseau eaux usées rue Roland du Luart et rue des Bains représentant un montant de 180.000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver cette décision

➤ Examen des devis relatifs aux investissements 2021 :

1) ATELIER MUNICIPAL : ponçeuse

Mr Mickaël BOUGOIN fait part au Conseil Municipal qu'un seul devis a été reçu à ce jour, celui des Ets Thoreau d'un montant de 228,18 €. D'autres devis seront établis par AGRIMOT PEAN Services, Ets ROIMIER et FOUSSIER

2) Défilibrillateur pour la salle des fêtes

Mr le Maire fait part des devis en cours sollicités auprès des Ets SCHILLER, MEFRAN, ROIMIER et doit rencontrer une autre société SO'VIES.

3) Restauration du lavoir Ecole Helen Keller :

Mr le Maire présente le devis de SARL CHARPENTES PASCAL ROCHETEAU d'un montant de 2.773,18 € et précise que la SARL ROBINAULT doit faire parvenir sa proposition. Après échange, le Conseil Municipal souhaite étudier la possibilité d'effectuer ces travaux en régie.

4) VOIRIE :

a) Carrefour angle rue des Mardelles et rue Louis-Fernand Courcier

Monsieur Laurent DANGEUL, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les devis relatifs à l'aménagement du carrefour à l'angle de la rue des Mardelles et de la rue Louis-Fernand Courcier afin d'élargir la visibilité dans le cadre de l'opération de l'aménagement des abords de l'école :

- SARL FOUQUET	18.886,80 €
- SARL BEZARD TP	18.114,78 €
- EIRL Mickaël SIMON	26.246,16 €

Considérant que l'épaisseur de grave bitume et d'enrobé proposée dans le devis de la SARL FOUQUET est de 16 cm, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 voix pour le devis de la SARL FOUQUET et 1 voix pour celui de la SARL BEZARD) :

- Décide de retenir la proposition de la SARL FOUQUET s'élevant à 18.886,80 €
- De prélever la dépense correspondante au c/2313 « Construction » de l'opération 106 « ECOLES »

+ démolition muret et modification trottoir et création muret :

Mme Amélie DANGEUL et M. Laurent DANGEUL se retirent de la séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs à la démolition du muret, la modification du trottoir et la création d'un nouveau muret afin d'améliorer la visibilité dans le cadre de l'opération de l'aménagement des abords de l'école :

- SAS TRADINOVA	10.731,00 €
- SARL DANGEUL	11.647,75 €

Compte tenu de l'offre moins-disante de la SAS TRADINOVA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (10 voix pour le devis de la SAS TRADINOVA et 3 voix pour celui de la SARL DANGEUL) :

- Décide de retenir la proposition de la SAS TRADINOVA s'élevant à 10.731,00 €
- De prélever la dépense correspondante au c/2313 « Construction » de l'opération 106 « ECOLES »

5) ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Mme Lydie GOSNET présente le nouveau devis des Ets Hervé Automatismes pour la fourniture d'un système vidéo s'élevant à 3.360,60 €, équipement pour lequel la Dotation des Territoires Ruraux et l'aide de la Caisse d'allocations familiales de la Sarthe seront sollicitées.

6) MAIRIE :

a) Reliure registres état civil + délibérations et arrêtés :

Deux devis ont été reçus à ce jour : celui de Michel GOURDELIER s'élevant à 385,20 € et de l'Atelier Saint-Luc pour un montant de 478,80 €. L'atelier du Patrimoine doit également transmettre sa proposition. La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

➤ Projet d'acquisition de l'étude notariale

Monsieur le Maire rappelle que l'étude notariale fait l'objet d'un espace réservé dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour la création d'un parking. Le CAUE préconisait le stationnement des cars scolaires.

La vente est proposée à 50.000 € à laquelle s'ajoutent 4250 € de charges et 5370 € de frais d'acte, soit un total de 59.620 €.

Mme LEROUX précise qu'il serait judicieux de solutionner les problèmes de soutènement de la douve situés sur le terrain.

/...

Après échange, le Conseil Municipal opte pour attendre de faire une proposition avec une étude chiffrée au préalable des travaux à réaliser pour la douve.

➤ Examen des nouvelles demandes de subvention 2021:

a) MFR Fyé :

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 15 € en faveur d'un élève domicilié sur la Commune.

b) Ligue contre le cancer + remerciements de la participation de la commune pour Octobre Rose

Comme suite à la décision prise lors de la séance du 21 janvier 2021, aucune subvention ne sera allouée aux divers organismes hormis les établissements scolarisant des enfants de la commune.

➤ Budget Assainissement :

Monsieur le Maire présente le devis d'ENEDIS d'un montant de 1249,20 € TTC relatif au raccordement de la pompe de relevage sur le terrain de Mme MENANT.

Considérant que ces travaux permettront le raccordement de deux nouvelles constructions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir cette proposition qui sera inscrite au Budget Primitif 2021 de l'Assainissement.

➤ Présentation des comptes administratifs 2020 et des budgets primitifs 2021 de la Commune et de l'Assainissement avant le vote prévu le jeudi 11 mars 2021

➤ Demandes de subventions DETR, DSIL, Département et Région, CAF pour les projets d'investissements

a) Demande de DETR

Dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour l'année 2021, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- 1 – Aménagement des abords de l'école Helen Keller
- 2 – Sécurisation du portillon de l'école 14 rue des Bains

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Opération 1 : aménagement des abords de l'école Helen Keller	Opération 2 : Sécurisation du portillon de l'école 14 rue des Bains
Maître d'ouvrage	53242.98	566.50
Fonds européens (à préciser)	/	/
DETR	45228	847
DSIL		
FNADT	/	/
Conseil Régional	31492	/
Conseil Général	15000	/
Autre collectivité (CCPHS)	12500	/
Autre public (CAF)	/	1412
Fonds privés	/	/
TOTAL	157462.98	2825.50

Le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2021
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

b) Demande de Dotations de Soutien à l'investissement Local

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- 1 – Restructuration du réseau d'assainissement d'eaux usées et extension du réseau d'assainissement Impasse des Mardelles
- 2 – Aménagement des abords de l'école Helen Keller

/...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Opération 1 : restructuration du réseau d'assainissement d'eaux usées et extension du réseau d'assainissement Impasse des Mardelles	Opération 2 : aménagement des abords de l'école Helen Keller
Maître d'ouvrage	357345.50	53242.98
Fonds européens (à préciser)	/	/
DETR		45228
DSIL	92461	
FNADT	/	/
Conseil Régional	/	31492
Conseil Général	/	15000
Autre collectivité (CCPHS)	12500	12500
Autre public (à préciser)	/	/
Fonds privés	/	/
TOTAL	462306.50	157462.98

Le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DSIL pour l'année 2021
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

c) Demande de Fonds de Relance Régional 2021

Dans le cadre du Fonds Régional de Soutien à l'Investissement communal, pour l'année 2021, le projet susceptible d'être éligible est la Restructuration du réseau d'assainissement d'eaux usées et extension du réseau d'assainissement Impasse des Mardelles

J...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Restructuration du réseau d'assainissement d'eaux usées et extension du réseau d'assainissement Impasse des Mardelles
Maître d'ouvrage	357345,50
Fonds européens (à préciser)	/
DETR	
DSIL	92461
FNADT	/
Conseil Régional	/
Conseil Général	/
Autre collectivité (CCPHS)	12500
Autre public (à préciser)	/
Fonds privés	/
TOTAL	462306,50

Le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du Fonds régional de soutien à l'investissement communal pour l'année 2021
 - atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
 - atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
 - atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.
- Convention d'affiliation à Appro-Vision.com
Madame DANGEUL Amélie, 1^{ère} adjointe au Maire présente au Conseil Municipal la convention d'affiliation à appro-vision.com, Centrale de Référencement des produits alimentaires et non-alimentaires, accompagnant les collectivités sur la maîtrise des achats.
Afin de bénéficier de produits négociés par cette mercoriale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
 - décide de s'affilier à appro-vision.com
 - Fixer une date de réunion entre le 1^{er} et le 15 avril pour délibérer sur le vote des taux : le jeudi 15 avril 2021 est retenu
 - Questions diverses :
 1. Avenant au contrat d'abonnement de l'ATESART (Agence des Territoires de la Sarthe)
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 128-2016 du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal avait souscrit un contrat d'abonnement après de la Société Publique Locale de l'Agence des Territoires de la Sarthe moyennant une rémunération d'un euro par habitant (selon la référence de la dernière source INSEE connu) avec un plancher de 100 € et un plafond de 2000 €.

Considérant que l'article 3 de ce contrat relatif à la rémunération a été modifié par le Conseil d'administration, dans sa séance du 13 décembre 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

 - donne son accord sur les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, soit 1,02 € TTC par habitant avec un plafond de 2040 € TTC.
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la SPL ATESART.
 2. Fermeture d'une classe envisagée à la rentrée de septembre :
Mr le Maire fait part de l'appel de Mr SIONNEAU, Inspecteur à l'antenne de l'inspection Académique de La Ferté-Bernard, faisant part du projet de fermeture d'une classe à la rentrée de septembre compte tenu des effectifs fixés à 25 élèves par classe : les prévisions de la rentrée 2021 à l'école du Luart sont de 147.

/...

Mr le Maire va adresser un courrier à Madame l'Inspectrice Départementale pour le maintien des 7 classes en stipulant le retard de certains élèves dans le cadre de la COVID 19, des difficultés rencontrées avec 5 enfants, une seule AVS pour un enfant porteur de handicap, la construction de nouvelles maisons, un parc locatif important, un nouveau groupe scolaire récent avec occupation de l'ensemble des bâtiments ainsi que l'accueil d'enfants porteurs de handicap depuis l'an 2000.

Les 3 sénateurs de la Sarthe, le député, l'Association des Maires et Adjoints de la Sarthe, le Président du Conseil Départemental seront destinataires de la copie de cette lettre.

Amélie DANGEUL précise que l'association des parents d'élèves du Luart effectuera une action en parallèle.

3. Fermeture du secrétariat de mairie le samedi de Pâques avec récupération des heures des secrétaires
Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

4. Pour information :

- Délibérations fiscales
- Carte de vœux de la Société R'lann
- Elections Départementales et Régionales les Dimanches 13 et 20 juin 2021 (à réserver pour les permanences du bureau électoral)

Vu par nous, Maire du LUART pour être affiché le 25 février 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.



A LE LUART, le 25 février 2021

Le Maire,

Alain CRUCHET